



Initiative populaire fédérale «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 21 juin 2018 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 104 913 signatures déposées, 104 612 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Gruppe für eine Schweiz ohne Armee GSoA, Postfach, 3001 Berne.

18 juillet 2018

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 161.1

² FF 2017 2741

**Initiative populaire fédérale
«Pour une interdiction du financement des producteurs
de matériel de guerre»**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	27 969	22
Berne	24 579	48
Lucerne	5 812	7
Uri	113	0
Schwyz	629	0
Obwald	188	0
Nidwald	199	0
Glaris	184	0
Zoug	1 370	2
Fribourg	1 574	14
Soleure	2 337	9
Bâle-Ville	6 586	0
Bâle-Campagne	3 104	13
Schaffhouse	874	1
Appenzell Rhodes-Ext.	680	3
Appenzell Rhodes-Int.	71	0
Saint-Gall	5 186	17
Grisons	1 304	11
Argovie	4 895	18
Thurgovie	1 728	23
Tessin	924	10
Vaud	5 612	49
Valais	1 481	25
Neuchâtel	1 482	13
Genève	5 159	7
Jura	572	9
Suisse	104 612	301